

Réseau Européen Vivre la Ville !

[riverains11@gmail.com](mailto:riverains11@gmail.com)

**Régulation et autorégulation de la vie nocturne : entre mythes et réalités**  
**Les enseignements d'une expérimentation conduite à l'initiative des habitants**  
**d'un quartier populaire Parisien de 2010 à 2013**

*Résumé étendu de la recherche présentée à la Journée d'étude « Planifier la nuit »  
organisée par la Faculté des Sciences de l'Université de Genève (SDS-UNIGE) en 2017*

Les associations du Réseau Européen Vivre la Ville ! représentent des centaines de milliers d'habitants de **dizaines de villes de sept pays**. L'étude proposée ici s'appuie sur une vision partagée des conséquences de l'installation d'une monoactivité de l'économie nocturne au sein d'espaces urbains denses.

**La régulation de la vie nocturne correspond à des besoins fortement minorés par les acteurs sociaux habituellement convoqués pour traiter ces questions.** Les nombreux représentants des « industries de la nuit », les élus en charge, les spécialistes universitaires en vue sur le sujet partagent pratiquement tous une même logique, défavorable aux habitants des villes. L'analyse de quelques travaux de référence le révèle facilement : les dommages physiques éprouvés par les habitants ainsi que leur souffrance sociale sont niés au fil d'affirmations sans fondement scientifique convaincant. Contestant l'urgence et la nécessité d'actions correctrices, ce parti-pris favorise une dérégulation généralisée. Or une régulation sociale exercée nuit et jour par les institutions légitimes constitue une nécessité absolue face à l'impossible autorégulation de leurs comportements par un grand nombre d'exploitants et une majorité de leurs clients. La première partie de l'étude propose une interprétation de l'ensemble de ces phénomènes.

La démarche décrit comment la désynchronisation des temps se traduit également dans le droit, lui aussi désynchronisé, en retard sur des besoins de protection supplémentaire. La loi et la réglementation n'ont pas suivi l'évolution rapide des usages. **Le droit des débits de boissons, souvent obscur, est largement inadapté aux nouvelles pratiques.** Le dérèglement des processus de délibération provoque d'autre part un déplacement de la décision au profit d'experts ou de groupes d'intérêts à la légitimité démocratique faible ou nulle. **C'est ce qui se produit avec la Mairie de Paris qui se soumet passivement aux orientations d'organismes privés qu'elle subventionne généreusement.**

Dans la plupart des cas, les autorités en charge du bien commun refusent de prendre les mesures appropriées pour protéger les populations exposées aux méfaits des « industries de la nuit » lorsque celles-ci ne s'autorégulent pas. Suite au fléchissement de la détermination des autorités publiques à exercer leur rôle de régulation protectrice, les manquements aux réglementations existantes ne sont pas sanctionnés, créant une impunité de fait. **Le déni de leur propre autorité par ceux qui la détiennent institutionnellement confronte une immense majorité d'habitants à l'arbitraire de minorités tyranniques.**

Abandonnés, livrés à eux-mêmes, les habitants subissent une violence extrême, à la fois physique et psychique. L'étude insiste plus particulièrement sur les dommages éprouvés par les habitants en termes de souffrance sociale. Sous l'angle de la problématique de la reconnaissance, il s'agit en effet du nouveau paradigme de l'injustice collective.

**Dans la deuxième partie de l'étude, un cas empirique entend montrer que si l'activité régulatrice est complexe, elle pourrait cependant être mise en œuvre par les institutions dont c'est le rôle. L'analyse porte sur le cas d'un quartier dont les exploitants refusent les contraintes de l'affiliation à une organisation syndicale professionnelle.** Provoquant des nuisances chroniques, ces exploitants individualistes sont les plus nombreux dans le quartier analysé. Pour lutter contre la dégradation de leurs conditions de vie, des habitants décident de se réunir en association afin d'obliger les autorités à agir. Refusant toute démarche de « médiation », qui impliquerait en réalité le renoncement à une partie de leurs droits, les habitants de l'association s'investissent pour créer les conditions favorables au lancement d'une expérimentation innovante impliquant un contact direct avec les exploitants, avec un accompagnement de la mairie et de la police locales.

Réseau Européen Vivre la Ville !

[riverains11@gmail.com](mailto:riverains11@gmail.com)

**Conçu par l'association représentant les habitants, le dispositif de concertation (et pas de médiation) repose sur la « stratégie de la tenaille » (dialogue et ouverture, fermeté et rappel des règles).** La discussion interactive entre acteurs sociaux est proposée en tant qu'outil de production d'un changement des pratiques des exploitants. La démarche repose sur l'espoir de faire intérioriser une norme à la fois collective et professionnelle par les exploitants individualistes du quartier. Les habitants font aussi le pari que des relations moins conflictuelles de leur part avec les exploitants pourraient inciter les autorités à davantage soutenir les habitants et favoriser l'autorégulation chez les exploitants.

**Le dispositif s'est déroulé sur trois années, divisées en quatre périodes : le rapprochement et la naissance d'un certain espoir (2010/2011) ; la concertation et l'amorce d'un engagement collectif, pas seulement symbolique (2012) ; le décrochage et le désengagement (à partir de la fin 2012) ; la rupture définitive et le brutal retour à la réalité (2013).**

La bonne entente qui résulte des premiers contacts permet de faire aboutir début 2012 une intéressante initiative proposée par la Mairie locale : pendant plus de six mois, des sondes de BruitParif mesurent le bruit autour de cinq établissements de l'une des rues du quartier. Parallèlement, d'autres actions concrètes traduisent une coopération active et potentiellement fructueuse entre habitants et exploitants : mise en place de quelques personnels spécifiques (chuuteurs) pour mieux réguler les flux des clients, supports communs de communication vis-à-vis du public, hot line proposée par l'association des exploitants (messagerie vocale et adresse internet centralisée destinées à faciliter la communication avec les habitants).

**Mais les exploitants les plus engagés dans le dispositif de concertation ne concrétisent pas leur implication dans le processus. Ils ne produisent aucune analyse des informations recueillies et, contrairement à leurs engagements initiaux, ils refusent d'intervenir auprès de leurs collègues gérants d'établissements.** Ils finissent par rejeter et tourner en dérision les résultats du mesurage effectué par l'organisme technique spécialisé. **Par ailleurs, la réticence des autorités à intervenir avec la fermeté appropriée rend inopérante la « stratégie de la tenaille ».** Dialogue sans rappel des limites et prévention sans sanctions accroissent une inacceptable dérégulation des comportements. **Les tensions s'accroissent entre habitants et exploitants jusqu'à ce que des confrontations de plus en plus violentes aboutissent à une rupture irréversible en 2013.**

Malgré son échec, plusieurs enseignements précieux peuvent être tirés de cette expérience. D'une part, la résolution des problèmes rencontrés exige de nombreuses compétences, aujourd'hui non partagées par les acteurs sociaux en présence. **La mise en œuvre de politiques de régulation de la vie nocturne demande donc l'acquisition de prérequis bien identifiés mais aujourd'hui ignorés par les responsables concernés.** D'autre part, chez les exploitants, et surtout chez les gestionnaires non syndiqués, le partage de valeurs collectives positives, non défensives, est une fiction. **Il s'avère illusoire d'espérer produire du changement par la mobilisation collective d'acteurs marqués par un irréductible individualisme. Il est désormais démontré scientifiquement que l'autorégulation des débits de boissons est une chimère aux conséquences tragiques pour les milliers d'habitants.** Ces constats dégagent une troisième leçon : **si les autorités publiques ne réagissent pas assez vite, elles laissent s'installer de mauvaises pratiques qui seront ensuite bien plus difficiles à combattre.** Enfin, **l'échec de l'expérimentation fait également ressortir la nocivité des messages d'influence diffusés par les associations privées qui défendent une vision dérégulée de la nuit.**

En définitive, si les habitants du quartier étudié n'ont pas obtenu les résultats qu'ils escomptaient, ils n'en ont pas moins constaté une série d'évolutions favorables directement liées à leur mobilisation. A partir de 2013, dans le prolongement de l'échec de la concertation, la Mairie et la Police locales ont en effet adopté une attitude plus appropriée, et, parfois, plus active.

**La mesure la plus importante a été prise en octobre 2016 par le Préfet de police de Paris qui a classé le quartier étudié en zone protégée : l'installation de nouveaux établissements n'est plus autorisée. La diversification des activités qui s'en est suivie est spectaculaire.** En six mois, de nouveaux commerces sont apparus. Ils connaissent un succès fulgurant et redonnent vie à ce quartier sinistré par la monoactivité de l'alcool et de la fête.

**D'autres actions ont été mises en œuvre. Elles auraient pu être significatives si les autorités avaient joué tous leurs rôles, ce qui ne s'est pas produit.** Des patrouilles mixtes, constituées d'effectifs de la police municipale et de la police nationale, appuyée de la Brigade Anti-Criminalité de nuit, sont présentes **de temps à autre**, en fin de semaine, à des horaires tardifs. Un Groupe Spécialisé de Terrain a été créé pour assurer une présence nocturne, **en principe** régulière, de la police nationale dans le quartier. Les contrôles administratifs des établissements sont plus nombreux même s'ils sont **toujours insuffisants** vis-à-vis de certaines situations chroniques. **En lien avec l'association locale d'habitants, la Mairie locale a instauré une Commission de régulation des débits de boissons selon un modèle de fonctionnement participatif incluant des représentants des habitants et des syndicats professionnels nationaux des « industries de la nuit ».** Ces derniers sont en principe les seuls acteurs institutionnellement légitimes en matière de formation et de professionnalisation des exploitants. C'est pourquoi les autorités devraient, normalement, s'appuyer sur eux pour leur faire assumer toutes leurs responsabilités. **Malheureusement, les premières réunions de la Commission ont révélé l'échec cuisant de l'utopie sous-jacente : les organisations professionnelles ont en effet convenu qu'elles n'avaient aucune influence sur les exploitants « indépendants » du quartier.**

Un autre aspect de l'expérimentation mérite d'être mentionné. Les médias ont amorcé un virage dans leur façon de rendre compte des problèmes évoqués par les habitants du quartier : ceux-ci ne sont plus systématiquement caricaturés. Beaucoup de travail reste à faire en termes de visibilité sociale mais les problèmes rencontrés commencent à être reconnus. **Les constats documentés par l'association s'imposent de plus en plus comme de vraies questions qui ne peuvent plus être ignorées.**

Ce mouvement se généralise à travers toute l'Europe. **Autrefois lieux d'une sociabilité ouverte, conviviale et non conflictuelle, des quartiers entiers de nombreuses villes européennes se sont transformés en zone de non-droit et en cauchemar pour leurs habitants.** Ces habitants militent pour une nouvelle conception, régulée, planifiée, du développement urbain. **Les villes ne sont pas des parcs à thèmes, chaque fois plus uniformes. Les villes ne sont pas non plus une sorte de grand hôtel accueillant toujours plus de visiteurs en transit. Les villes sont encore moins un gigantesque bar en plein air et des latrines à ciel ouvert.** La société civile s'organise et elle est mieux entendue : elle exige la mise au pas d'intérêts commerciaux strictement privés, la mise en œuvre de plans de protection des populations, le développement de politiques de préservation du patrimoine collectif.

### ***Bibliographie***

Beaud S. Confavreux J. Lindgaard J. (dir.), 2008. La France invisible. Paris.

Chalumeau E. 1999. Prévention sociale, prévention situationnelle, fondements complémentaires d'une politique de sécurité - <http://www.crdsu.org/index.php>

Fleury C. 2005. Les pathologies de la démocratie. Paris. Fayard

Foessel M. 2017. La nuit. Vivre sans témoins. Paris. Autrement

Fournel V. 1887. Le Vieux Paris, fêtes, jeux et spectacles, Tours, Mame

Fraser N. 2004. Justice sociale, redistribution et reconnaissance. Revue du Mauss, n°23, Paris. La Découverte. Et aussi : [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=RDM\\_023\\_0152](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RDM_023_0152)

Gallardo Fernández L. 2015. Derecho acústico de Cataluña, Barcelone, De Guàrdia,

Gallardo Fernández L. 2014. De Guàrdia, Ruido, que ruido ? La lucha legal especializada contra la contaminación acústica en un país de sordos. Barcelone, De Guàrdia

Goffman E. 1975. Stigmate - Les usages sociaux des handicaps (1963). Paris, Éditions de Minuit

Guérin F. 2016. La gestion des conflits de cohabitation des nuits urbaines parisiennes : de la coopération à la communication, Université Paris-Est Ateliers du Lab'Urba

Guérin F. 2015. L'easy-jet setting de Paris à Berlin. Les enjeux urbains d'une pratique sociale a priori informelle, un type de tourisme d'élite nocturne et festif. Teoros. <https://teoros.revues.org/2731>

Gwiazdzinski, Luc, <http://latelelibre.fr/reportages/pierrots-nuit/>, 2 mars 2015

- Gwiazdzinski L. 2005. La nuit, dernière frontière de la ville. Paris. Editions de l'Aube
- Gwiazdzinski L. 2003. La ville 24 heures sur 24 : Regards croisés sur la société en continu. Paris, Editions de l'Aube. Bibliothèque des Territoires
- Habib C. et Raynaud P. 2012. Malaise dans la civilité. Paris. Perrin
- Hirigoyen M-F. 1998. Le Harcèlement Moral : la violence perverse au quotidien. Paris. La Découverte
- Honneth A. 2006 (2004). La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique. Paris. La découverte.
- Honneth A. 2000 (1992). La lutte pour la reconnaissance. Paris. Editions du Cerf
- Home Office - Police UK. 2017 <https://www.police.uk/crime-prevention-advice/anti-social-behaviour>
- Le Goff J-P. 2016. Malaise dans la démocratie. Paris. Stock
- Massé P. 1991 (1965). Le plan ou l'anti-hasard. Paris. Hermann
- Miyara F. 1999. Acoustic violence : a new name for an old social pain, New-York, Hearing Rehabilitation Quarterly, Vol. 24 - <https://www.fceia.unr.edu.ar/acustica/biblio/ac-viol.htm>
- Paquot T. 2016. Tourisme urbain : à quand la décroissance ? Paris. Revue Esprit, N°426
- Penneau A. 2016. Les conflits d'intérêts dissimulés dans l'organisation institutionnelle de la prétendue régulation des dérives de la nuit - <http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2016/06/V-compl%C3%A8te-conflits-dint%C3%A9r%C3%AAts31-MAI.pdf>
- Réseau Européen Vivre la Ville ! 2017. Les conclusions des ateliers. <http://www.vivre-la-ville.fr/?p=1484>.
- Réseau Vivre Paris ! 2015. Nuisances nocturnes : une fatalité ? - Les interventions et les documents - <http://www.vivre-paris.fr/2015/02/nuisances-nocturnes-une-fatalite-les-documents-presentes-lors-de-la-reunion/>
- Rétif de la Bretonne N. 1987 (1788). Les nuits de Paris ou le spectateur nocturne. Paris. Gallimard
- Révah J-F. 2017. Post-vérités et contre-vérités, mensonges et extravagances, bobards et foutaises : comment les lobbies de l'alcool, de la musique amplifiée et de la fête sans limites manipulent le pouvoir politique et les médias en Europe. [http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2017/03/2017-03-17\\_madrid\\_decodage\\_lobbies.pdf](http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2017/03/2017-03-17_madrid_decodage_lobbies.pdf)
- Révah J-F. 2016. Manifeste européen pour une régulation de la vie nocturne - Hyperalcoholisation, bruit, dérégulation sociale : les centres historiques de nos villes sont-ils encore habitables ? [http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2016/06/ManifesteRVV-31-05-16\\_OK.pdf](http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2016/06/ManifesteRVV-31-05-16_OK.pdf)
- Revault D'Allonnes M. 2016. Le miroir et la scène. Ce que peut la représentation politique. Paris. Seuil.
- Revault D'Allonnes M. 2008. L'homme compassionnel. Paris. Seuil.
- Reynaud J-D. 1989, Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale. Paris. Armand Colin
- Rosa H. 2010. Accélération - Une critique sociale du temps. Paris, La Découverte
- Rosanvallon P. 2014. Le parlement des invisibles. Paris. La Découverte
- Schneider M. 2013. Miroir des Princes - Narcissisme et politique. Paris. Flammarion
- Tassin E. 2017. Le trésor perdu. Hannah Arendt, l'intelligence de l'action politique. Paris, Klincksiek
- Tassin E. 2012. Le maléfice de la vie à plusieurs. La politique est-elle vouée à l'échec ? Paris. Bayard
- Thaler H. et Sunstein R. 2010 (2008). Nudge - La méthode douce pour inspirer les bonnes décisions. Paris, Vuibert